ALGEST EXPERTISE
Membre du Groupe Pyramide Consultants

ASSOCIATION SINGA FRANCE

50, rue de Montreuil

75011 PARIS

-=-=-=-=-=-=-

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

-=-=-=-=-=-=-

Exercice clos le 31 décembre 2018

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
90 rue de Miromesnil - 75008 PARIS - Tél. : 01 80 27 15 27 - Fax : 01 45 64 67 21
gvi@pyramide-consultants.fr
Société à responsabilité Limitée au capital de 8 000 Euros - RCS Paris B 428 813 158
N° TVA : FR72428813158

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SINGA France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés selon les principes et conventions générales indiqués dans le paragraphe « règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération par la société pour les estimations des valeurs d'inventaire de ce fonds commercial. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'exploitation de l'association. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes
ALGEST EXPERTISE

Guillaume VIOLLET

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	15 000	3 621	11 379	12 879
Autres immobilisations incorporelles	875	310	564	650
Immobilisations corporelles	102 398	36 526	65 872	68 743
Immobilisations financières	84 969	30 000	54 969	61 743
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**203 242**	**70 457**	**132 785**	**144 015**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 192		5 192	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	325 948		325 948	208 816
Autres	3 137		3 137	3 830
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	25 888		25 888	308 299
Caisse	2 966		2 966	6 149
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**363 130**		**363 130**	**527 094**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	51 436		51 436	61 188
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	**51 436**		**51 436**	**61 188**
TOTAL GENERAL	**617 808**	**70 457**	**547 351**	**732 297**

Legs nets à réaliser :		
acceptés par les organes statutairements compétents		
autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre :		

Bilan passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	**25 942**	**24 186**
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	-61 728	1 756
Report à nouveau		
SOUS–TOTAL : SITUATION NETTE	-35 786	25 942
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	**82 721**	**65 172**
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**46 935**	**91 115**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	**103 913**	**133 556**
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	**104 944**	**104 642**
Autres	**165 949**	**211 342**
TOTAL DETTES	**374 807**	**449 541**
Produits constatés d'avance	**125 609**	**191 642**
TOTAL GENERAL	**547 351**	**732 297**

(1) Dont à plus d'un an (a)	**72 789**
Dont à moins d'un an (a)	**427 627**
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	**57**
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	158 556	183 918
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 177 844	812 240
Cotisations		
Autres produits	78 525	166 950
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 414 925**	**1 163 108**
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	494 930	474 766
Impôts, taxes et versements assimilés	51 834	34 882
Rémunérations du personnel	637 782	474 012
Charges sociales	240 380	168 653
Dotations aux amortissements	20 270	13 874
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	2 511	27
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 447 708**	**1 166 214**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-32 783**	**-3 106**
PRODUITS FINANCIERS	**13**	
CHARGES FINANCIERES	**31 272**	**1 193**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**6 951**	**6 565**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**4 637**	**510**
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCIC		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTE		
EXCEDENT OU DEFICIT	**-61 728**	**1 756**

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SINGA FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 547 351 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 61 728 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/02/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les dispositions contradictoires au PCG dont les retraitements ont été effectués sont les suivantes :

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	**15 000**			**15 000**
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	**875**			**875**
Immobilisations incorporelles	15 875			15 875
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	**2 520**			**2 520**
– Installations générales, agencements aménagements divers	**31 414**			**31 414**
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	**53 099**	**17 365**	**1 000**	**68 464**
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	87 033	17 365	1 000	102 398
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	**30 000**			**52 621**
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	**31 743**	**606**		**32 349**
Immobilisations financières	61 743	606		84 969
ACTIF IMMOBILISE	**164 650**	**17 971**	**1 000**	**203 242**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		17 365	606	17 971
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**17 365**	**606**	**17 971**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 000		1 000
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**1 000**		**1 000**

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	**2 121**	**1 500**		**3 621**
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	**225**	**85**		**310**
Immobilisations incorporelles	2 346	1 585		3 931
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	**167**	**252**		**419**
– Installations générales, agencements aménagements divers	**1 714**	**3 141**		**4 855**
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	**16 409**	**15 292**	**360**	**31 252**
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	18 290	18 685	360	36 526
ACTIF IMMOBILISE	**20 636**	**20 270**	**360**	**40 457**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 435 489 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	22 621		22 621
Prêts			
Autres	32 349		32 349
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	325 948	325 948	
Autres	3 137	3 137	
Charges constatées d'avance	51 436	51 436	
Total	**435 489**	**380 520**	**54 969**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	268 879
Fournisseurs – rrr à obtenir	344
Etat – produits à recevoir	2 624
Total	**271 848**

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 500 416 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	57	57		
– à plus de 1 an à l'origine	102 622	29 833	72 789	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 235	1 235		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 944	104 944		
Dettes fiscales et sociales	99 250	99 250		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	66 699	66 699		
Produits constatés d'avance	125 609	125 609		
Total	**500 416**	**427 627**	**72 789**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	29 497			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	9 880
Banque – interet courus a payer	57
Intérêts courus	5
Dettes provis. pr congés à payer	23 968
Charges sociales s/congés à payer	11 849
Etat – autres charges à payer	23 337
Clients – rrr à accorder	63 000
Total	**132 096**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	51 436		
Total	**51 436**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	125 609		
Total	**125 609**		

Compte Emplois-Ressources

Compte d'emploi des ressources

EMPLOIS

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collect auprès du public utilisées sur N (3)
1 – MISSIONS SOCIALES		
1.1. Réalisées en France		
– Actions réalisées directement	1 127 273	49 239
– Versements à d'autres organismes agissant en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
– Actions réalisées directement	70 397	
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1. Frais d'appel à la générosité public	16 375	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	46 089	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	44 932	
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	148 550	
I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	**1 453 617**	
II – DOTATIONS AUX PROVISIONS	***30 000***	
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFF		
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V – TOTAL GENERAL	**1 483 617**	
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**49 239**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NAT		
Missions sociales		
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		

Compte Emplois-Ressources

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collect auprès du public utilisées sur N (3)

RESSOURCES

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressourc collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
REPORT DES RESSOURCES COL. AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXER		
1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		49 239
1.1. Dons et legs collectés		
– Dons manuels non affectés	**11 200**	**11 200**
– Dons manuels affectés	**38 038**	**38 038**
– Legs et autres libéralités non affectés		
– Legs et autres libéralités affectés		
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 – AUTRES FONDS PRIVES	827 340	
3 – SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	350 504	
4 – AUTRES PRODUITS	194 806	
I – TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	**1 421 889**	
II – REPRISES DES PROVISIONS		
III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILIS DES EXERCICES ANTERIEURS		
IV – VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRE PUBLIC		
V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	***61 728***	
VI – TOTAL GENERAL	**1 483 617**	**49 239**
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées		**49 239**

Compte Emplois-Ressources

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressourc collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
auprès du public		
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLI NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NAT		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		